

Guide du demandeur

Québec ##

#### > Mise en contexte

Les acteurs en sport, en activité physique et en plein air sont nombreux en Estrie. Ils proposent et élaborent une multitude d'activités et de services sur le territoire pour diverses clientèles. La complémentarité de l'offre, la cohésion régionale et la collaboration entre les acteurs du milieu méritent d'être soutenues et facilitées pour ainsi optimiser les ressources et les expertises du territoire en matière de loisir inclusif.

Ce programme financier a pour objectif de soutenir des initiatives collectives en sport, en activité physique et en plein air qui répondent à un besoin d'inclusion, et qui ont un rayonnement supralocal ou régional.

## > Objectifs du programme

- Soutenir les initiatives permettant la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air chez les clientèles vivant des freins dans leur participation aux activités actuellement offertes en Estrie.
- Favoriser l'inclusion aux activités pour, notamment, les personnes handicapées, les immigrants, les clientèles marginalisées, les aînés, etc.
- Susciter la collaboration entre les organisations en encourageant une réponse collective au besoin de bouger.
- Supporter les initiatives de « loisir pour tous » qui ont une portée supralocale ou régionale.

# > Période de dépôt et dates à retenir

Période de dépôt

Du 22 janvier au 18 février 2024

Réponse du CSLE

Dans la semaine du 11 mars 2024

Réalisation du projet

Le projet doit être réalisé avant le 31 mars 2025

# > Organisations admissibles

- Municipalités et MRC
- Organismes à but non lucratif (légalement incorporés)
- Écoles primaires et secondaires (publiques et privées)
- Centres de la petite enfance (CPE)

# INCLUSION EN ACTIVITÉ PHYSIQUE



Guide du demandeur

Québec \*\*

## > Documents exigés avec le formulaire

- Lettre confirmant l'engagement des différents partenaires au projet et la nature précise de leur implication
- Tableau financier du projet (budget prévisionnel)
- Résolution du conseil d'administration ou du conseil municipal de l'organisme demandeur

## > Détails du soutien financier

- L'aide financière représentera un maximum de 9 999 \$.
- Les demandeurs ne peuvent déposer qu'un seul projet, mais ils peuvent être engagés à titre de partenaires d'un autre projet.
- Afin de contribuer à l'aspect structurant et durable des projets, la réalisation des activités peut se prolonger jusqu'au 31 mars 2025.
- Aucune mise de fonds du demandeur n'est exigée.

#### Modalités de versement

#### 1er versement

80 % lors de l'acceptation du projet

#### 2<sup>e</sup> versement

20 % à la suite de la réception du bilan final

# > Dépenses admissibles

Celles directement liées à la réalisation du projet :

- Salaire ou honoraires directement liés à la gestion et/ou à la coordination du projet\*
- Salaire ou honoraires pour l'animation et l'encadrement lors de l'activité
- Libération d'un enseignant pour réaliser l'activité
- Frais de promotion (ex. : affichage, publicité)
- Droits d'entrée en vue d'une réduction des frais d'accès des citoyens
- Honoraires des spécialistes
- Location d'autobus pour une sortie, si la dépense constitue une petite partie du projet
- \* Un maximum de 20 % de la subvention peut couvrir ce type de dépense





Guide du demandeur

Québec 👪

## > Dépenses non admissibles

- Dépenses destinées à un participant ou à un citoyen (ex. : prix de participation, articles promotionnels)
- Permis et autorisations
- Achat de matériel de protection (ex. : masques, visières, désinfectant, etc.)
- Achat d'équipements d'animation des infrastructures (ballons, balles, chandails de joueurs, etc.)<sup>1</sup>
- Taxes
- Dépenses ayant pour objectif de consolider les opérations régulières de l'organisme (ex. : loyer, assurances, électricité, etc.)
- Formation d'intervenants
- Projets qui n'impliquent pas la participation active à une activité de loisir (ex. : visiter une exposition, assister à un spectacle, etc.)
- Projets recevant déjà un financement du ministère de l'Éducation du Québec (ex. : PAFIRSPA, Mesure 50530)
- Dépenses encourues avant la date de confirmation du financement
- Projets réalisés à l'extérieur de l'Estrie<sup>2</sup>
- Achats sans facture (ex. : sites de revente comme Kijiji, Marketplace, etc.)
- Campagnes de financement
- <sup>1</sup> Ce fonds ne cible pas l'achat d'équipements. Si vous avez des besoins à ce niveau, nous vous invitons à nous contacter pour connaître les autres programmes qui pourraient s'appliquer (*En Estrie, ça bouge!, circonflexe*, etc.).
- <sup>2</sup> Considérant les mandats et les ressources confiés au Conseil Sport Loisir de l'Estrie en date de l'hiver 2024. Dans le cadre de cet appel, le territoire desservi pour réaliser le projet fait référence aux MRC suivantes : Haut-Saint-François, Val-Saint-François, Coaticook, Granit, Sources, Memphrémagog et Ville de Sherbrooke.

## > Exemples de projets admissibles

- Développement et offre d'une programmation inclusive réalisée à l'échelle d'une MRC, ou régionale
- Organisation d'événements récurrents pour accroître la participation d'Estriens et d'Estriennes vivant des freins dans la pratique régulière d'activité physique
- Organisation d'une sortie de plein air dédiée aux enfants à besoins particuliers, réalisée à l'échelle d'un centre de services scolaire
- Organisation de séances d'initiation à un sport intégrant une nouvelle clientèle





Guide du demandeur

Québec 🔀 🖁

## > Analyse, critères et pondération des projets

Les pointages suivants correspondent aux critères de la grille qui sera utilisée par le comité d'analyse pour évaluer les projets.

## 30 points

**Inclusion :** le projet adapte des activités existantes ou en crée de nouvelles pour rejoindre aussi les clientèles vivant des freins dans leur participation aux activités généralement offertes dans les diverses programmations disponibles (ex.: personnes immigrantes, personnes handicapées, personnes défavorisées, aînés, etc.).

#### 20 points

**Projet collectif**: il répond à un besoin, en mettant à contribution des partenaires (ex.: municipalités, écoles, organismes communautaires, santé publique) impliqués à différentes étapes du projet (planification, organisation, réalisation et évaluation). L'implication de ces derniers est clairement démontrée.

#### 20 points

**Rayonnement régional**: le projet a des répercussions positives qui vont au-delà de la localité, soit par le territoire qu'il cible, par la diffusion de sa promotion, par les retombées qu'il engendre, par les partenaires qu'il interpelle, par les collaborations qu'il suscite ou encore par son caractère transférable.

#### 10 points

- **Innovation ou originalité** : le projet démontre de la créativité, de la nouveauté dans l'offre ou dans les facons de faire.
- **Autres retombées dans le milieu** : le demandeur démontre les aspects positifs que le projet aura dans son milieu ou auprès d'autres organisations.

## 10 points

**Échéancier** : le demandeur a présenté un échéancier complet et réaliste.

#### 10 points

Planification financière : le demandeur a présenté un budget réaliste, équilibré et détaillé.

#### Le comité d'analyse peut refuser une demande d'aide financière si :

- Le demandeur ne respecte pas la date de dépôt
- Le formulaire envoyé est incomplet
- Les documents exigés ne sont pas déposés lors de l'envoi du formulaire\*

\*Remise de la résolution : si la date de dépôt précède la rencontre de votre conseil municipal ou d'administration, merci de nous en aviser en ajoutant une note dans le formulaire, à la question prévue à cet effet, avec la date prévue de la rencontre du conseil.



## > Remise du bilan

## Bilan exigé après la réalisation du projet et menant au versement final

Le formulaire pour le bilan sera envoyé par courriel lors de la signature de l'entente. Voici un résumé des informations qui vous seront demandées :

- Description qualitative du déroulement du projet et de ses bénéfices
- Bilan financier
- Implication réelle des partenaires
- Nombre de participants et description des clientèles rejointes
- Suites prévues au projet le cas échéant